



Pension alimentaire pour conjoint

Par **natapach**, le **10/02/2009** à **11:30**

Bonjour,

mon mari et moi avons décidé de divorcer, nous entamons donc une procédure, et d'ici une dizaine de jours, nous vivrons séparément.

Or mon mari commence déjà à "couper" les vivres alimentaires, et il ne voudrait assumer les charges de la maison

que pendant un mois, en bloquant par la suite les prélèvements.

N'étant pas salariée et ne pouvant prétendre à une aide sociale pour

le moment, je voudrais savoir si je peux bénéficier d'une pension alimentaire le temps de la procédure de divorce.

Par avance, je vous remercie de votre réponse et vous envoie mes cordiales salutations

Natacha Llorca Pacherres